

Avis public

Est par la présente donné par la soussignée;

QUE lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le calendrier des séances ordinaires 2017;

QUE les fenêtres de l'hôtel de ville seront changées au courant de l'été (297 1^{re} Avenue);

QUE ces travaux de rénovation occasionneront beaucoup de bruit et de poussière;

QUE la modification suivante soit apportée au calendrier des séances; à l'effet que les séances ordinaires du lundi 11 septembre et du 2 octobre **soient déplacées au Carrefour municipal situé au 500 rue Notre-Dame**, tel que prévu à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes.

Donné à Portneuf, ce 18 août 2017.

France Marcotte
Greffière